

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 19 Juin 2024	<b>Séance du Mardi 25 Juin 2024</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-cinq Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Peyral à Péret, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>36</b>	
Présents : 28	Pour : <b>36</b>	
Absents : 9	Contre : <b>0</b>	
Représentés : 8	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Marie PASSIEUX	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Claude REVEL (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras) Daria PICARD (Ceyras), Jean-Marie SABATIER (Clermont-l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont-l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont-l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint-Félix-de-Lodez), Catherine LOPEZ (Salasc), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT ( Villeneuve)

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par Isabelle SILHOL (Péret), Jean FRADIN (Canet) représenté par Christiane FULCRAND (Canet), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Michelle Guibal (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Jean-Luc Barral (Clermont l'Hérault), Sophie ROYON représentée (Paulhan) par Christine RICARD (Paulhan), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Marina BOURREL (Brignac), Arnaud MOULS (Canet), Isabelle LE GOFF (Clermont-l'Hérault), Jean François FAUSTIN (Clermont-l'Hérault), Elisabeth BLANQUET (Clermont-l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont-l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont-l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont-l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès).

**Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault – Attributions de subventions**

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.327-1, L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n°2002-65/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général en date du 8 Novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées adopté le 22 Mai 2017,

Vu le Plan Départemental de l'Habitat, adopté le 16 Novembre 2020,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Vu la convention de délégation de compétence du 25 Mai 2018 conclue entre le délégataire Conseil Départemental et l'Etat, en application de l'article L.301-5-1,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 25 Mai 2018 conclue entre le délégataire et l'ANAH,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat, en date du 10 Juin 2021,

Vu l'avis du délégué de l'ANAH dans la Région en date du 29 Septembre 2021,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu les délibérations n°2019.02.27.06 et n°2023.12.12.31 portant approbation de la convention de mise en œuvre du Projet d'Intérêt Général (PIG),

Vu la délibération n°2019.03.27.22 portant approbation du règlement intercommunal d'intervention en faveur des logements privés,

Vu la délibération n°2021.06.29.07 portant adoption de l'avenant n°1 à la convention avec le Département de l'Hérault et actualisation des objectifs et engagements prévisionnels pour la période 2022/2024,

Vu la délibération n°2022.05.24.24 portant adoption de l'avenant n°2 à la convention avec le Département de l'Hérault et intégration de la Communauté de communes Lodévois et Larzac au dispositif,

Vu la délibération n°2022.12.06.20 portant attribution de subventions,

Considérant que par ces délibérations, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé sa participation au Projet d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département de l'Hérault et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) destinée à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné.

Considérant que ce projet consiste notamment en une aide financière des propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat,

Considérant qu'après examen des demandes d'aide présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH), l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Le montant de la présente participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant de 5 388,40 € pour 6 dossiers répartis de la façon suivante :

- 3 dossiers ENERGIE,
- 0 dossiers AUTONOMIE,
- 3 dossiers TRAVAUX LOURDS.

L'analyse de la ventilation des dossiers ainsi que les montants des subventions sur le territoire font apparaître une répartition plutôt homogène.

Les actions sont essentiellement ciblées sur de la rénovation énergétique, environ 75 % en nombre de dossiers.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

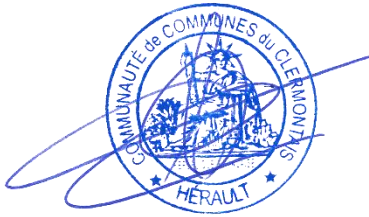
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame PASSIEUX et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions selon la répartition présentée en annexe, pour un montant de 5 388,40 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

## Programme d'Intérêt Général (PIG)

### Attribution de subventions

Commune	Propriétaire Occupant/ Propriétaire Bailleur	Adresse immeuble	Travaux	Montant travaux prévus	Taux de participation de la CCC	Montant participation CCC	NOM
CABRIERES	PO	Les Crozes - 4 rue du Four	TRAVAUX LOURDS	62 500,00 €	10%	1 250,00 €	Marianne GERFAUD VALENTIN
CANET	PO	20 impasse du Nord	Travaux lourds	56 385,00 €	10%	440,50 €	Sylvia REVEL
CANET	PO	115 Chemin des Pins	ENERGIE	8 958,00 €	5%	447,90 €	Claudette GIACALONE
MERIFONS	PO	53 Chemin du Calvaire	ENERGIE	20 000,00 €	5%	1 000,00 €	Alexandre-Romaine PARES
PAULHAN	PO	4 impasse de la candaurade	TRAVAUX LOURDS	62 500,00 €	10%	1 250,00 €	Nicolas LE DUC
SAINT FELIX DE LODEZ	PO	551 Ave Marcellin Albert	ENERGIE	20 000,00 €	5%	1 000,00 €	Antoine ou Tatiana COLIN ou BANSARD
				<b>TOTAL</b>		<b>5 388,40 €</b>	